

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Reforme-du-college-la-circulaire-se-construit>



école & société

Réforme du collège : la circulaire se construit

- Éducation - Collège 2016 - Action du SE-Unsa -

Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

[Le SE-Unsa continue de porter des revendications](#) pour une mise en oeuvre exigeante de la réforme, qui bénéficie à tous les professeurs et à tous les élèves. Sur certains points cependant, la circulaire doit encore être améliorée et clarifiée. En syndicat utile, le SE-Unsa continue à agir concrètement.

Principaux extraits en italique

Les marges profs

*Le volume de la dotation horaire supplémentaire pour l'établissement est calculé sur la base de 2h45 par semaine et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de 3 heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017. Il est, dans l'organisation actuelle du collège, de deux heures pour quatre divisions. **Un collège de 20 divisions pourra ainsi utiliser une enveloppe de 55 heures à la rentrée 2016 et 60 heures à partir de la rentrée 2017, contre 10 heures aujourd'hui, ce qui équivaut à une multiplication par six de la dotation horaire heures professeurs.***

Les établissements qui proposent aujourd'hui les options latin, grec et langues régionales disposeront donc des moyens nécessaires à la mise en oeuvre dans les meilleures conditions des enseignements de complément en latin, grec et langues régionales.

Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique.

- **L'indication des disciplines prioritaires était une demande du SE-Unsa**, en particulier pour les disciplines qui bénéficient actuellement de groupes à effectifs réduits prévus dans les grilles horaires. Le SE-Unsa a été le seul syndicat à voter un amendement en ce sens au CSE du 10 avril. À défaut de figurer dans l'arrêté, la précision figure explicitement dans la circulaire.

Les EPI et l'accompagnement

Les EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.)

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires (...) Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements pratiques interdisciplinaires. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation ont naturellement vocation à apporter leur expertise dans

leur conception et à participer à leur mise en oeuvre

- Le SE-Unsa demande que la participation des **professeurs documentalistes et des CPE** aux EPI soit mentionnée. Le SE-Unsa a demandé que le rôle essentiel des professeurs documentalistes aux EPI soit explicité, notamment pour l'EPI « Information, communication citoyenneté ».

Les enseignements pratiques interdisciplinaires peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle), sur un horaire hebdomadaire de 1 à 3 heures. Un établissement peut combiner des enseignements pratiques interdisciplinaires de durées différentes. Par exemple :

- *Trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de trois heures.*
- *Deux enseignements pratiques interdisciplinaires semestriels de deux heures, et trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de 1 heure.*
- *Un enseignement pratique interdisciplinaire semestriel de trois heures, un enseignement pratique interdisciplinaire semestriel d'une heure, un autre de deux heures.*
- *Un enseignement pratique interdisciplinaire annuel d'une heure, et deux enseignements pratiques interdisciplinaires semestriels de deux heures.*
- *Un enseignement pratique interdisciplinaire annuel d'une heure, et trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de deux heures.*

Les organisations trimestrielles ou semestrielles sont à privilégier. D'autres modalités peuvent être imaginées, telles que des semaines interdisciplinaires. (...)

- **Le SE-Unsa était porteur de ces quelques exemples concrets de mise en oeuvre.** Si une souplesse importante est laissée aux équipes pour construire les EPI, les exemples listés permettent de se rendre compte de possibilités pertinentes.

En classe de sixième, les trois heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser. On cherchera notamment à faire acquérir plus explicitement les méthodes nécessaires aux apprentissages : apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, effectuer une recherche documentaire, etc.

Au cycle 4, les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il favorise, en classe de troisième, l'entraînement et la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.

- La circulaire précise que *Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Le SE-Unsa demande que la participation des professeurs documentalistes et les CPE soient clairement citée* et fait rappeler que l'accompagnement personnalisé se base aussi, et sans doute avant tout, sur les enseignements.

Latin-grec et LVR

Une thématique interdisciplinaire peut être suivie par un élève chaque année du cycle 4. Cette disposition concerne en particulier les EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » et « Langues et cultures étrangères et régionales »

- Le SE-Unsa demande qu'il soit bien explicité que cet **EPI concerne tous les élèves, et relève de l'interdisciplinarité, avec pour pilier le professeur de lettres classiques**. Il faut pour cela que les programmes fassent une place plus importante aux LCA (en français et en histoire des arts notamment). Le SE-Unsa demande à ce que le ministère montre les possibilités diverses d'intervention des professeurs de lettres classiques dans les enseignements complémentaires.
- Les questions du SE-Unsa ont permis de préciser qu'il est **possible d'ouvrir deux groupes de LCA** en enseignements de complément, et qu'il est possible d'enseigner le grec pour un horaire de 2heures (soit 5+2h).
-

Concernant les langues vivantes régionales, le SE-Unsa avait demandé que leur situation soit clarifiée. Ce sera fait dans le cadre d'un arrêté spécifique qui garantira la pérennité et le financement des enseignements bilingues et autres dispositifs.

Langues vivantes

La circulaire confirme l'établissement d'une **nouvelle carte académique des langues vivantes** « *qui sera finalisée à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.* »

Les classes bilingues pourront être maintenues là où il existe un enseignement d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école. Le texte précise que « **Les réseaux d'éducation prioritaire et d'éducation prioritaire renforcée constituent une cible prioritaire** pour le développement d'une offre linguistique diversifiée dans le premier degré et la mise en place de dispositifs bi-langues de continuité au collège. »

- **C'était une demande expresse du SE-Unsa afin de promouvoir la mixité sociale dans les établissements de l'éducation prioritaire.** Le SE-Unsa saisit également les rectorats pour que les commissions académiques pour les langues vivantes se tiennent au plus vite.

Sciences expérimentales et Technologie

En 6e, les horaires de Sciences expérimentales et de Technologie sont groupés pour un volume total de 4h. La circulaire prévoit que les établissements devront « *assurer l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre et de la technologie selon un volume horaire pertinent.* ».

- **Le SE-Unsa n'était pas demandeur de cet horaire groupé mais demande que si les établissements choisissent de ne pas proposer de sciences physiques en 6e, un volume de dédoublement spécifique soit prévu pour cette discipline sur le cycle 4.** L'objectif est de garantir le maintien d'un volume horaire prof égal à l'existant. Rappelons que la circulaire cible déjà ces disciplines comme prioritaires pour les heures profs (dédoublement).

L'EIST est présenté comme une possibilité mais « *ce n'est pas pour autant une modalité d'enseignement généralisée : ce choix reste du ressort des équipes.* »

Enseignements artistiques

L'arrêté horaire prévoit que l'organisation des enseignements artistiques pourra se faire sous forme de deux heures d'arts plastiques sur un semestre et deux heures d'éducation musicale sur l'autre semestre. Cette modalité qui vise à mieux prendre en compte les spécificités du travail dans ces disciplines ne pourra être mise en oeuvre qu'avec l'« accord explicite » des enseignants concernés.

Formation des enseignants

Le plan de formation qui accompagne la réforme se veut particulièrement ambitieux. « *Tous les enseignants et conseillers principaux d'éducation de collège seront formés dans le cadre d'organisations privilégiant la formation de proximité, en présentiel.* »

Ces formations se dérouleront à la fois dans les collèges et dans le bassin. (...) [Elles] porteront sur la nouvelle organisation pédagogique du collège et sur les nouveaux programmes. »

La circulaire annonce qu'elles « se dérouleront entre octobre 2015 et mai 2016. (...) » Pour une durée de 4 à 5 jours. Autant que possibles, les formations devront débuter avant la fin du premier trimestre.

« *Afin de ne pas mobiliser tous les enseignants d'un collège en même temps. La première vague des enseignants formés en bassin est composée d'enseignants volontaires, en particulier des membres des conseils pédagogiques des collèges, qui pourront accompagner la réflexion pédagogique au sein des établissements.* »

- Le SE-Unsa sera vigilant sur cet effort important de formation. **Nous demandons également que des créneaux libérés soient prévus afin de faciliter la concertation en équipe, sur le temps scolaire.**

Voir aussi : [les revendications du SE-Unsa concernant la circulaire](#)